

## Séance du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire

**Etaient présents :**

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ; DUMAIRE André ; PERRON Manuela ; NOËL Marie-Dominique ; GUEHO Sébastien ; TALLIO Laëtitia ; JAFFRELOT Jérémie

**Date de convocation :**  
22 mars 2019

**Nombre de membres :**

en exercice	:	12
présents	:	08
procurations	:	02
votants	:	10

**Absents excusés :**

**BREDOUX Christophe** qui donne pouvoir à **DUMAIRE André**  
**NICOLAS Peggy** qui donne pouvoir à **TALLIO Laëtitia**  
**DEBAYS Christelle**

**Absents :**

**LE PENRU Régis**

**Secrétaire de séance :**

**DUMAIRE André** a été nommé secrétaire de séance

### Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2019
  - Budget principal :
  - Compte de gestion 2018
  - Compte Administratif 2018
  - Affectation des résultats
  - Taux d'imposition pour 2019
  - Budget Prévisionnel 2019
- ✓ Budget Logement :
  - Compte de gestion 2018
  - Compte Administratif 2018
  - Affectation des résultats
  - Budget Prévisionnel 2019
- ✓ Subvention au CCAS
- ✓ Extension et réhabilitation de l'Ecole Arc en Ciel - marché travaux - attribution du marché aux entreprises
- ✓ Questions diverses

*Madame Le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, qui feront l'objet d'une délibération :*

- ✓ Droit de préemption parcelle ZC n°87
- ✓ Projet Ecole : consultation mise en place réseaux électriques et informatiques attribution
- ✓ Projet Ecole : prestation clôtures

◆ **2019-03.2-01 Adoption du compte rendu de la réunion 1er mars 2019**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2019 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

◆ **2019-03.2-02 Droit de préemption ZC n° 87**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour la parcelle cadastrée ZC n° 87 (Zone Ubb), d'une surface de 1 487 m<sup>2</sup> située au 6 lotissement de Lanvaux.

La commune doit se prononcer sur son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

*Suite à la commission finances élargie du 20 mars 2019, en présence du percepteur, M HEMERY, Monique MORICE, Adjointe aux finances, présente pour le budget principal, le compte administratif 2018 puis la proposition de budget prévisionnel 2019.*

◆ **2019-03.2-03 Budget principal : Compte de gestion 2018**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **2019-03.2-04 Budget principal : Compte Administratif 2018**

*Le vote a lieu hors la présence de Mme le Maire*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif de 2018, qui laisse apparaître un excédent de **675 840.52 €** en section de fonctionnement et un déficit de **442 128.79 €** en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de **233 711.73 €**.

◆ **2019-03.2-05 Budget principal : Affectation du résultat**

Le conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Et considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **675 840.52 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

**373 741.79 €**, en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2019 (Chapitre 002)

**302 098.73 €**, en section d'investissement du budget prévisionnel 2019 (art 1068 Chapitre 10)

◆ **2019-03.2-06 Taux d'imposition 2019**

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, les taux d'imposition votés en 2018 :

- **Taxe d'habitation : 12.95 %**

- **Foncier bâti : 18.43 %**

- **Foncier non bâti : 58.72 %**

Après délibérations, et sur avis de la commission des finances, le conseil municipal à l'unanimité

Décide de reconduire ces taux pour l'année 2019

Les taux d'imposition 2019 s'établissent donc ainsi qu'il suit :

- **Taxe d'habitation : 12.95 %**

- **Foncier bâti : 18.43 %**

- **Foncier non bâti : 58.72 %**

◆ **2019-03.2-07 Budget principal : Prévisionnel 2019**

Suite à la commission des finances du 20 mars 2019, le conseil vote à l'unanimité et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 367 661,79 €** pour la section de fonctionnement et à **1 709 175,58 €** pour la section d'investissement.

*Suite à la commission finances élargie du 20 mars 2019, en présence du percepteur, M HEMERY, Monique MORICE, Adjointe aux finances, présente pour le budget Logement, le compte administratif 2018 puis la proposition de budget prévisionnel 2019.*

◆ **2019-03.2-08 Budget annexe : Logements / Commerce / Compte de gestion 2018**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **2019-03.2-09 Budget annexe : Logements / Commerce / Compte Administratif 2018**

*Le vote a lieu hors la présence de Mme Le Maire*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif de 2018, qui laisse apparaître un excédent de **9 468.93 €** en section de fonctionnement et un déficit de **3 513.51 €** en section d'investissement, soit un excédent global de clôture de **5 955.42 €**.

◆ **2019-03.2-10 Budget annexe : Logements/Commerce /Affectation du résultat**

Le conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **9 468.93 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

**5 955.42 €**, en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2019 (Chapitre 002)

**3 513.51 €** en section d'investissement du budget prévisionnel 2019 (Article 1068)

◆ **2019-03.2-11 Budget annexe : Logements/Commerce / Budget prévisionnel 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **17 456.42 €** pour la section de fonctionnement et à **14 918.93 €** pour la section d'investissement.

◆ **2018-03.2-12 Subvention au CCAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 3 000,00 au CCAS pour 2019.

◆ **2018-03.2-13 Extension et réhabilitation de l'Ecole Arc en Ciel - marché travaux - attribution du marché aux entreprises**

Mme Le Maire rappelle qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 3 octobre 2018, par la société EADM mandataire agissant au nom et pour le compte de la commune de MOLAC,

Avis d'appel public à la concurrence paru :

- Sur le Ouest France 56 le 03 octobre 2018

- Sur la plateforme de dématérialisation [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com) le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte en une seule phase avec possibilité de négociation, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

A l'issue de la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2018 des négociations ont été engagées avec les entreprises.

Pour le lot 15, la seule offre reçue a été jugée inacceptable car Les crédits budgétaires alloués au projet ne permettent pas de financer cette offre.

Pour le lot 7, Menuiseries extérieures aluminium, le lot a été déclaré infructueux puisqu'aucune offre n'a été remise.

Un avis d'appel public a été lancé le 14 décembre pour le lot 15. Aucune offre n'a été reçue pour ce lot 15

Pour le lot 07 <sup>(1)</sup>, conformément à l'article 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, 5 entreprises ont été consultées. Aucune offre n'a été reçue, le 7 janvier, pour ce lot 07

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 22 janvier 2019 (validé par délibération du 25 janvier 2019) :

- les **lots 7 (Menuiserie Extérieure) et 15 (Plomberie sanitaire chauffage) ont été déclarés infructueux**, et il a été décidé de lancer une nouvelle consultation, conformément à l'article 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- **il a été décidé que les lots 12 (Revêtement de sol souple) et 16 (Electricité CFO CFA) seront attribués ultérieurement**, à l'issue de l'analyse.

- Pour le lot 07, conformément à l'article 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, 6 entreprises ont été de nouveau consultées (AUDIC/ REALU / ROUXEL/ SAS ALUMINIUM DE BRETAGNE /SARL MOUREAU/ Atlantique ouverture.

**2 offres ont été reçues : REALU et ROUXEL**

- Pour le lot 15, conformément à l'article 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, 6 entreprises ont été de nouveau consultées 5 entreprises de Plomberie : CSA / ROQUET / PAVOINE / DC ENERGIE / RYO / DC Energie

**2offres reçues : PAVOINE et ROQUET**

- Pour les lots 12 (Revêtement de sol souple) et 16 (Electricité CFO CFA) une analyse complémentaire a été effectuée.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 19 mars 2019, propose de négocier, pour le lot 07, avec les deux entreprises suivantes : **REALU et ROUXEL**

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 19 mars 2019, propose de négocier, pour le lot 15, avec les deux entreprises suivantes : **PAVOINE et ROQUET**

Suite à l'analyse complémentaire des offres des lots 12 (Revêtement de sol souple) et 16 (Electricité CFO CFA), La commission d'appel d'offre, lors de sa réunion du 19 mars 2019, propose de retenir pour le Lot 12 : LE BEL&ASSOCIE et pour le Lot 15 (ELECTRICITE CFO CFA) : OPTI ELEC

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, lors des réunions du 19 mars 2019 et du 28 mars 2019, propose d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous dont les offres ont été considérées comme étant économiquement les plus avantageuses :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT €HT
LOT 07 : Menuiseries extérieures	ROUXEL	121 449.70 € HT
LOT 12 : Sol Souple	LE BEL & ASSOCIES	30 000 € HT
LOT 15 : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE	PAVOINE	113 200 € HT
LOT 16 : ELECTRICITE CFO CFA	OPTI ELEC	82 195.00 € HT
<b>TOTAL</b>		

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité :**

**DECIDE de retenir les entreprises suivantes** et d'autoriser EADM à signer au nom et pour le compte de la commune de MOLAC, les marchés, les pièces annexes s'y rapportant ainsi que leurs éventuels avenants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT €HT
LOT 07 : Menuiseries extérieures	ROUXEL	121 449.70 € HT
LOT 12 : Sol Souple	LE BEL & ASSOCIES	30 000 € HT
LOT 15 : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE	PAVOINE	113 200 € HT
LOT 16 : ELECTRICITE CFO CFA	OPTI ELEC	82 195.00 € HT
<b>TOTAL</b>		

◆ **2018-03.2-14 Projet Ecole – consultation mise en place réseaux électriques et informatiques - attribution**

Par délibération du 25 janvier 2019, le conseil municipal a retenu l'entreprise GERGAUD pour 5 253.33 € HT pour la prestation d'alimentation électrique et informatique, ainsi que le déplacement des VPI.

Toutefois, il convient d'ajouter à cette prestation, la mise en place du chauffage dans le bureau de la directrice ainsi que le raccordement pour le copieur, et déconnection du bungalow de l'école,

Le montant du nouveau devis est donc de 7 709.56 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Annule** la décision du 25 janvier 2019 validant le devis de 5 253.33 € HT,

**Valide** le nouveau devis présenté pour 7 709.56 € HT

**Autorise** EADM agissant pour le compte de la commune à signer le devis de 7 709.56 € HT

◆ **2018-03.2-15 Ecole : pose clôtures provisoires école**

Mme Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise DUVAL Paysage concernant l'installation de clôtures provisoires qui seront mises en place autour des modulaires destinés aux classes primaires.

Le montant de ce devis est de 4 568.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (POUR : 9 ; ABSTENTION : 1)

**Valide** ce devis présenté pour 4 568.00 € HT

**Autorise** EADM agissant pour le compte de la commune à signer le devis de 4 568.00 € HT

◆ **2018-03.2-16 Sécurisation de l'école : pose de clôture et de portillons**

Mme Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise DUVAL Paysage concernant la mise en place d'une clôture et de portillons afin de sécuriser la cour d'école.

Le montant de ce devis est de 7 214.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (POUR : 9 ; ABSTENTION : 1),

**Valide** ce devis présenté par l'entreprise DUVAL Paysage pour 7 214.00 € HT

**Questions diverses**

✓ **Ecole Arc en ciel**

Mme Le Maire fait un point sur l'organisation du déménagement de l'école, qui aura lieu pendant les vacances scolaires d'avril.

Elle informe le conseil qu'une réunion d'informations aux parents de l'école Arc en ciel a eu lieu ce jour.

Une rencontre est également programmée avec la directrice de l'école St Pierre afin d'organiser au mieux la circulation sur les parkings.

✓ **Info 4G**

Mme Le Maire rappelle que l'inauguration de la 4G (organisée par la fédération française des télécom) aura lieu le jeudi 04 mars à 10h30.

L'ensemble des conseillers municipaux y sont conviés.

✓ **GBO enquête publique vallée Arz**

En 2016, le syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a lancé une deuxième étude au contrat territorial en milieux aquatiques sur les affluents de l'Arz.

La phase d'enquête publique se déroulera du 09 avril à 14h00 au 26 avril à 17h00.

Le siège de l'enquête publique est sur la commune de Questembert.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pendant les permanences en mairie de Malansac, Questembert, Elven et Larré.

✓ **Salle polyvalente : internet**

Un accès internet a été mis en place à la salle polyvalente.

✓ **Transports scolaires**

Mme Le Maire fait un retour sur la réunion organisée par la Région sur le devenir des transports scolaires. Le SITS sera amené à disparaître, une réorganisation des transports scolaire des collégiens est à venir avec une diminution probable du nombre d'arrêts.

De plus les enfants de moins de 6 ans ne seront plus pris en charge à l'avenir.

✓ **Mardis du Pays**

Dans le cadre des animations Mardis du Pays, deux dates ont été retenues pour Molac les 16 et 17 juillet. Les associations de Molac intéressées par l'organisation de ces animations peuvent se renseigner auprès de Marie-Dominique NOEL, conseillère municipale.

▪ **Dates à retenir**

- **Mercredi 10 avril ou mercredi 5 juin 14h00** : dans le cadre de la politique de la prévention des déchets, Questembert Communauté propose au grand public une visite de l'écosite de la Croix Irtelle sur la commune de La Vraie Croix. Inscription auprès du service déchets (02 97 26 10 21)
- **Mercredi 10 avril 9h30** réunion chantier ECOLE (démarrage)
- **Jeudi 18 avril 18h00** : Commission finances (préparation subventions aux associations)
- **Samedi 27 avril** : animation atelier compostage et paillage ouverte au public
- **Dimanche 26 mai** : Elections Européennes

**Date du prochain conseil municipal :**

**Le vendredi 17 ou 24 mai à 20 h00**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à : 21h50